

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYS**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	Ozys
Usage	Code GIFAP : WG
Fournisseur	Fongicide PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique Mancozèbe 66.7%, Zoxamide 8.3%, granulés dispersables
Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	66,7	8018-01-7	Mancozèbe (IUPAC) : complexe de manganèse éthylènebis (dithiocarbamate polymérique) avec un sel de zinc	
2	8,3	156052-68-5	Zoxamide (IUPAC) : (RS)-3,5-Dichloro-N -(3-chloro-1-ethyl-1-methylacetyl)-p-toluamide	
3	1,6	100-97-0	Héxaméthylène-tétramine	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1	235-654-8		Xn, N (1 ^{ère} APT* à Règl. 1272/2008)	R43 R63 R50
2			Xi, N	R 43 R50/53
3	202-905-8		Xi F (1 ^{ère} APT* à Règl. 1272/2008)	R43 R11

* Adaptation au Progrès Technique

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Généralités**

Ne jamais faire boire ou faire vomir, si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux

Consulter un médecin si une irritation persiste.

Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Les paupières

doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.

Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Avis aux médecins

Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYS

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
Produit de décomposition/combustion dangereux	En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustions qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustions contiennent : acide sulfhydrique, acide chlorhydrique, oxydes d'azote, oxydes de soufre et oxydes de carbone.
Equipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
Autres informations	Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8). Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone cutanée concernée au savon et à l'eau.
Précautions pour l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou autres cours ou étendues d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer les déversements immédiatement en prenant les précautions nécessaires pour minimiser la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être fermés et bien identifiés. Eliminer en tant que déchet selon la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition Mesures d'ordre technique	Mancozèbe : (recommandation Dow Agrosociences) IHG : 1,0 mg/m ³ Prévoir une ventilation générale et/ou une aspiration locale afin de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition.
Protection personnelle Respiratoire	Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat, purifiant l'air. En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.
Main et peau	Utiliser des gants homologués EN374 résistant aux produits chimiques. Des gants en nitrile, d'épaisseur minimum 0.3 mm et de longueur minimale 35cm, sont de manière générale bien adaptés pour la plupart des formulations de produits phytopharmaceutiques, et pour les différentes opérations (préparation de la bouillie, pulvérisation, nettoyage). Pour le produit concerné, d'autres matériaux peuvent convenir : polychlorure de vinyle (« PVC » ou « vinyle »), néoprène, latex. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYS

374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN374) devraient suffire.

Le choix des gants pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

Lors de la préparation de la bouillie, des vêtements de protection de type 5+6 (CE EN 13982-1 et EN 13034) devraient suffire. Lors de la pulvérisation, ou en cas de déversement accidentel, utiliser un vêtement de protection type 4 (CE EN 14605) Des bottes en caoutchouc-nitrile homologuées EN 13832-3 sont recommandées.

Yeux et visage

Porter des lunettes de sécurité. Pour des opérations engendrant de la poussière, porter des lunettes pour travaux chimiques

Autres informations

Laver les vêtements avant réutilisation ou les éliminer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	microgranulés
Couleur	jaune à brun
Odeur	de soufre
Densité apparente	0,6 – 0,7 kg/L
Température de décomposition	192-204 °C
Pression de vapeur	négligeable
Solubilité dans l'eau	se disperse dans l'eau
Inflammabilité	non inflammable
Propriétés oxydantes	non oxydant
Propriétés explosives	non explosif
pH	7 (solution aqueuse à 1%)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Humidité, chaleur excessive, flammes nues.
Matériaux à éviter	Oxydants. Acides.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique contiennent : acide sulfhydrique, acide chlorhydrique, oxydes d'azote, oxydes de soufre et oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 inhalation	Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte. La CL50 par inhalation pour le rat est supérieure à la valeur maximale atteignable.
Irritation	
Peau	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation légère de la peau.
Yeux	Peut provoquer une légère irritation oculaire temporaire.
Sensibilisation	Sensibilisant pour le cochon d'Inde

Date de création : 17/03/09

Date de révision : 01/12/10

Page 3 de 6

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYS**Autres informations toxicologiques**

non mutagène, non cancérigène, (d'après les données sur les composants). Mancozèbe : Toxique pour la reproduction de catégorie 3 (effets néfastes sur le développement).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Ecotoxicité**Poisson**

Toxicité aiguë, 1 mg/l <CL50< 10 mg/l

Invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë, 1 mg/l <CE50 < 10 mg/l

Algues

Toxicité aiguë, CI50 < 1 mg/l

AbeillesToxicité aiguë orale, DL50 (*Apis mellifera*) : >100 µg /abeille**Oiseaux**

Toxicité aiguë DL50 > 2000 mg/kg

Vers de terre

Toxicité aiguë DL50 : > 1000 mg/kg de sol

Devenir dans l'environnement**Dégradation abiotique**

Mancozèbe : Rapidement dégradé dans l'environnement principalement par hydrolyse et oxydation, photolyse et métabolisme. Etroitement lié au sol et très résistant à l'entraînement par lessivage et à l'élution. La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 6-15 jours.

Dégradation biotique

Zoxamide : rapidement dégradé par photolyse. La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 2-10 jours.

Bioaccumulation

Les deux substances actives sont non facilement biodégradables

Les deux substances actives ont un faible potentiel d'accumulation dans l'organisme.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).

Produit et emballage contaminés

Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYS**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3077
N° d'identification danger	90		
Carte TREM	CEFIC : 90GM7 - III		
Libellé transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (mancozèbe et zoxamide)		

Transport maritime (IMO/IMDG)

Classe	9	N° ONU	3077
Groupe d'emballage	III	Etiquette	9 + polluant marin
Polluant marin	oui		
Libellé transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (mancozèbe et zoxamide)		

Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	3077
Instr. Emball. Passager :	914		
Instr. Emball. Cargo :	914		
Libellé transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (mancozèbe et zoxamide)		

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Classement selon la dir. 99/45 et le règlement 1272/2008****Symbole(s)**

Xi (Irritant)



N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risque

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de Sécurité

S24 : Eviter le contact avec la peau
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Rubrique 1172

Installations classées

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

OZYSClassement selon la dir. 99/45 et le règlement 790/2009 (application à compter du 01/12/10)**Symbole(s)**

Xn Nocif



N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risque

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de Sécurité

S24 : Eviter le contact avec la peau
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
Rubrique 1172

Installations classées

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R11 : Facilement inflammable

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

« Délai de réentrée de 48h et port de gants pour les travailleurs entrant dans la culture pendant 5j après le traitement »

Section modifiée lors de la mise à jour

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
